

DES MOYENS POUR L'HÔPITAL PUBLIC !



National

Reconfinement
Rapport sur les CMP
Séjour médico-social
Ordre infirmier

Local

Gestion de crise
GHT
Projet social
Avancement / CAPL

Vos droits

CA/RTT 2021 refusés,
Heures sup' majorées,
Prime de précarité



Actualités

- 04. Reconfinement et efforts supplémentaires
- 05. Une gestion de crise « flottante » au CPN
- 06. Ségur pour le médico-social
- 07. Les chantiers du gouvernement
- 08. GHT / CHRU
- 09. La psy des technocrates
- 10. Ordre de réquisition
- 11. La CGT dans les mobilisations

Vos droits

- 13. CA RTT non pris / heures sup / prime activité

Cette page est la vôtre

- 14. Archives syndicales

Coin des instances et réunions

- 15. CAPL du 9 mars 2021
- 16. CME du 11 mars 2021
- 17. CHSCT des 16 et 18 mars 2021
- 18. CTE du 23 mars 2021
- 19. Conseil de Surveillance du 26 mars 2021
- 20. Réunions et groupes de travail

Dernières brèves

- 21. Nouvelle CSIRMT / CLACT 2021
- 22. Histoire de blouses / Départ
- 23. Meilleurs ennemis / QVT

Que tout est compliqué : tout comme au niveau national, en local, rien ne paraît maîtrisé ! Et pourtant !

C'est toujours la même politique de casse du service public et notamment de l'hôpital : les lits continuent d'être supprimés, les conditions de travail sont de plus en plus dégradées.

Pour ne rien arranger, les effets du GHT commencent à être de plus en plus délétères. Ainsi, grande nouvelle : la mobilité forcée inter-hôpitaux a débuté car nous sommes agents du GHT et non d'un hôpital ! Et ce aussi bien au niveau paramédical que médical ! Cela va démarrer doucement pour eux avec tout d'abord une CME de GHT... Dommage que personne n'ait voulu se battre contre la mise en place des GHT et que la CGT ait été traitée d'oiseau de mauvais augure...

Bienvenue dans le nouveau monde !!!

Notre Direction est bien dans le mouvement de la start-up nation, elle renvoie la gestion de la crise COVID aux responsabilités individuelles afin de respecter les mesures barrières, de garder ses enfants tout en maintenant la continuité des soins. Et lorsque la CGT demande des renforts sur les mesures d'hygiène, la Direction renvoie également cela sur vous, on ne va quand même pas payer ELIOR en plus (Pour rappel, nous avons fait des économies sur les prestations ELIOR l'année 2020 !!!! Incroyable mais vrai)

Pour ce qui est de la politique de dépistage, si ce sont des propositions CGT (qui datent d'un an), ce n'est pas pensable de les appliquer, mais si la même proposition est faite par un professeur, c'est génial... tout ceci est consternant, usant de bêtise.

Malgré tout cela, la CGT du CPN ne lâche rien, elle est présente 2 fois par semaine en staff COVID, elle est force de proposition et a réussi à faire reprendre (dans la douleur) les travaux avec l'INRS et la CARSAT pour qu'enfin il y ait une prise en charge des Risques Psychosociaux sur notre établissement.

Elle a fait une Déclaration de Danger Grave et Imminent sur la situation de l'unité A, a diligenté une enquête, a obtenu un renfort par poste, le remplacement de congés maternité, de la formation, une réflexion de projet de service suite à évolution de la population accueillie. Et ce, signé par 4 Directeurs !

La CGT a également alerté sur les conditions de travail de nos collègues effectuant la liaison sur Brabois. Invraisemblable : il faut le voir pour le croire, un bureau dans un hôpital du tiers-monde doit être aussi confortable.

La CGT est également présente pour aider les autres collègues des établissements du département, garde le lien avec ses camarades de Ravenel et autres hôpitaux psy.

La CGT est convaincue que c'est ensemble, dans la lutte que nous ferons évoluer l'avenir de l'Hôpital Public.

Le secrétaire, Cédric ROUX

Jacques BRIMONT, Emmanuel FLACHAT et Cédric ROUX ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !
tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com / Site internet : www.lacgtducpn.com

L'histoire sans fin ?

C'est encore une de ses annonces présidentielles dont on se serait bien passés. Sur toutes les ondes, mercredi 31 mars 2021, le Président MACRON, notre banquier de l'Elysée et accessoirement médecin épidémiologiste par VAE, nous expliquait qu'il allait falloir être responsables et mettre la vie sociale et économique à nouveau sur pause pendant 4 semaines.

Un an après, il s'agit bien d'un reconfinement dont MACRON refuse de dire le nom mais surtout d'un cynisme sans limite : « **merci aux soignants de faire encore quelques efforts supplémentaires !** » Et cette énième petite phrase ne passe pas mais alors pas du tout !!!

Si nous en sommes là aujourd'hui c'est bien parce qu'aucune leçon n'a été tirée par ce gouvernement depuis le début de la crise sanitaire : où sont les lits supplémentaires ? où sont les personnels et les budgets en plus pour nos structures ?

Alors, ça oui, pour demander des efforts et compter sur le personnel, le gouvernement a été très inspiré mais qu'a-t-il fait de son côté ?

Un Ségur lamentable qui laisse de côté de nombreux professionnels que ce soit pour le CTI ou pour les prochaines revalorisations des grilles indiciaires ? La fermeture de nouveaux lits dans les hôpitaux partout en France ? Des TGV sanitaires ? Des rappels en renfort d'étudiants ?

Rappelons que ce même Monsieur MACRON osait répondre aux personnels en grève en 2018 et 2019 que l'Hôpital ne souffrait pas d'un manque de moyens mais d'un problème d'organisation ! Et l'organisation du gouvernement, elle est comment ?

Aujourd'hui, l'Hôpital est toujours exsangue, les personnels exténués (certains sont même en train de démissionner ou de tenter des reconversions professionnelles)

Certes, Monsieur le Président, on ne rouvrira pas en un claquement de doigts les 100 000 lits que les différents gouvernement ont détruit en 20 ans (dont 3 400 par votre propre gouvernement en 2019 !) mais il y a urgence à réagir, ce que vous ne faites pas !

Où est l'augmentation conséquente du Plan de Financement de la Sécu (ex : l'ONDAM qui est le nerf de la guerre pour nos budgets hospitaliers) ?

Où sont les augmentations sensibles du nombre d'élèves dans nos écoles ?

Où en sont les actions de fidélisation, d'attractivité et de revalorisation de nos professions ?

Pour mémoire, votre Ségur laisse encore les infirmiers tout en bas du classement des rémunérations dans les pays de l'OCDE !

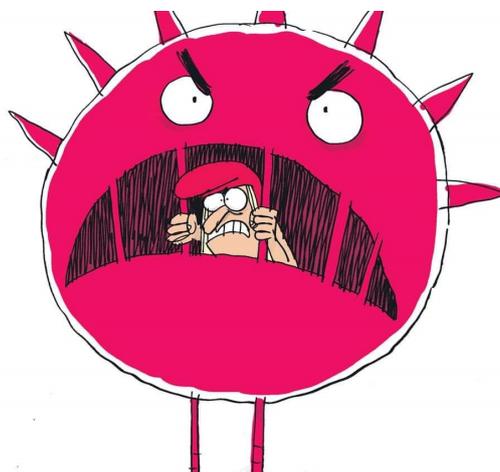
Quand on veut, on se donne réellement les moyens d'agir !!!

La CGT sera et restera mobilisée pour peser en vue d'un changement de politique de santé publique.

La santé est pour les capitalistes de ce monde un coût qu'il faut s'efforcer de maîtriser voire de réduire. Après tout que les gens qui ont besoin de se soigner aille payer pour être pris en charge dans le privé !!!

Cette arrogance, ce mépris de classe, cet individualisme forcené, la CGT le vomit et l'exècre au plus haut point.

Aux côtés des usagers et des personnels, notre organisation syndicale s'engage pour redéfinir les bases d'un monde d'après, ancré dans les valeurs universalistes et humanistes défendues lors de la création de notre Sécurité Sociale et de notre système de santé, que les technocrates et financiers au pouvoir s'efforcent de démanteler !



Une gestion de crise égale à elle-même

Même si au CPN, nous sommes tributaires de cette gestion gouvernementale calamiteuse, la CGT ne peut s'empêcher de faire remonter l'agacement et les attentes des professionnels de terrain. Présente activement en cellule de crise depuis le printemps 2020, à chaque Staff Covid et lors des CHSCT dédiés, la CGT n'en finit pas de rester bouche bée des décisions floues et des revirements au sein de notre institution ... et ce, depuis 1 an !

Morceaux choisis :

Les masques : suite à la demande d'un service qui prend en charge de jeunes enfants autistes, une question est traitée. Peuvent-ils bénéficier de masques inclusifs (masques transparents laissant la bouche visible) afin de maintenir le relationnel avec le patient ?

Il est souligné qu'à défaut, le patient ne porte pas de masque car cela complique les prises en charge.

Une étude de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène est alors lancée : le prix du masque est 6 fois plus cher que le chirurgical, moins protecteur et désagréable à porter.

Une étude des besoins est réalisée dans les services et c'est là que tout se gâte.

Décision prise d'acheter 2 000 masques pour tester et une procédure d'utilisation est créée (jusque là normal)

Seulement, on se rend compte qu'il ne sera accessible que pour les orthophonistes et les sourds et malentendants !!! Pourquoi ???

La CGT clame son incompréhension au vu de la demande de départ. L'EOH interroge alors le chef de pôle du PUPEA et nous fait le retour qu'il refuserait l'utilisation du masque car moins protecteur. Donc en résumé, il vaut mieux ne rien porter, plutôt qu'un masque inclusif moins protecteur ?

La CGT a dénoncé, défendu, s'est faite force de proposition mais comme bien trop souvent est restée circonspecte face aux décisions de ces technocrates...

Les personnels ne cessent de dénoncer l'absence de conduites à tenir suffisamment claires et opérationnelles dans leur pratique quotidienne ...et ça continue !

Concernant **les vaccins**, là aussi, on est dans le grand n'importe quoi. Le CPN peine à s'imposer aux yeux de l'Agence Régionale de Santé. Résultat : un centre de vaccination fermé depuis des semaines, la promesse de 40 doses le 1/04/2021 puis peut-être 100 par semaine en routine par la suite. Rappelons que plus de 1 000 agents du CPN n'ont toujours pas reçu la moindre dose !!!

Face à une situation déjà très tendue, saluons aussi l'insistance du Directeur des Soins à demander des soignants pour aller **dépanner sur le CHRU de NANCY** : 2 volontaires au 2/04 alors qu'on n'arrive déjà pas à remplacer l'absentéisme dans nos services. A qui veut-on plaire ?

Concernant **la vente à emporter**, la Direction avait décidé de la supprimer à la fin de l'automne, de la rétablir sur demande le 8/03 pour finalement la systématiser à compter du 6/04 (alors que les mesures et la distanciation sociale étaient optimales au self, la Direction décide de fermer le self et de privilégier la concentration des collègues dans des salles de pause exigües à l'heure du repas ?) Et puis, finalement, la Direction décide la **réouverture du self à compter du 12/04** !?

Et pour finir, un classique de l'improvisation au sein de notre hôpital : la gestion de crise suite aux annonces de MACRON et notamment à l'égard des **professionnels de santé ayant des enfants**. Alors que de nombreuses municipalités, écoles et crèches attendaient des inscriptions des professionnels prioritaires pour le 2/04 matin au plus tard, il aura fallu au CPN attendre une réunion de gestion de crise le vendredi à midi puis une note de service à 16 h pour que les professionnels sachent enfin comment s'organiser la veille du weekend pascal ! Bravo !!!

La CGT réclamait des ASA pour tous les parents sans solution, la Direction préfère mettre en place une usine à gaz (attestations) et une gestion à la tête du client !

Concernant **le télétravail**, la même Direction qui n'a pas avancé d'un iota depuis 1 an (PC et applications logicielles dédiées, conventions, ...) renvoie la balle aux cadres pour juger de l'opportunité de le mettre en œuvre ou pas ! Lamentable !

CR et EF

Séjour médico-social : du mieux mais peut mieux faire

Dans ce climat lourd et pesant, les bonnes nouvelles sont rares donc félicitons-nous quand elles surviennent !

La CGT du CPN vous annonçait sur Facebook, le 18 février dernier, une première victoire dans la lutte pour le versement du CTI de 183 € à tous nos collègues. La Direction nous avait informés que le CTI serait enfin versé aux agents de la MAS, du CSAPA, ..., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 (contre le 1^{er} juin 2021 prévu par le gouvernement)

La CGT du CPN tient à remercier ses camarades vosgiens de la CGT Ravenel car c'est bien grâce notamment à leur invasion du Conseil de Surveillance à plus 150 personnes que la pression a été mise sur notre Direction commune pour obtenir ce CTI par anticipation sur nos 2 établissements.

Nos 2 syndicats CGT n'auront pas ménagé leurs efforts : courriers aux politiques, rencontres avec la Direction, la Présidente du Conseil de Surveillance et l'ARS Grand Est.

Pour rappel, la CGT avait été la 1^{ère} à organiser une mobilisation le 15 octobre 2020, qui avait donné lieu devant le Conseil de Surveillance à l'adoption d'une motion adressée au Ministre de la Santé.

Alors cette annonce du versement anticipé du CTI aux collègues du médico-social, autant dire que nous l'attendions de pied ferme !

Il aura encore fallu insister un peu pour lever les freins de la trésorière du CPN, réticente à verser le CTI par anticipation et menacer par rapport à la situation inégalitaire de Ravenel où tout avait été accepté mais finalement, on l'aura eu !!!

Versement du CTI aux collègues du médico-social : 183 € sur la paie de mars, 183 € x3 (janvier, février et avril sur la paie d'avril) puis ensuite, régularisation avec 183 € chaque mois.

La CGT continue à revendiquer pour le rattrapage sur 2020 à l'image de ce qu'ont touché les autres collègues du CPN !

Certains tenteront de vous raconter des fables, libre à chacun d'en penser ce qu'il veut ... C'est ensemble dans la lutte aux côtés de la CGT que nous pourrons créer le rapport de forces nécessaire et que nous obtiendrons des avancées.



Mais la CGT n'oublie pas que le combat n'est pas fini : de nombreux collègues du médico-social (secteur du handicap, protection de l'enfance, aides à domicile, ...) sont encore exclus des revalorisations du Séjour ! Nous restons à leurs côtés à l'image de la mobilisation devant REALISE le 15 mars dernier !

La CGT continue également à revendiquer comme elle le fait depuis 2018, une augmentation de 300 € pour TOUS !

On ne lâche rien !

CR et EF

Ce que nous réserve le gouvernement pour 2021

La crise n'arrête pas ce gouvernement et les chantiers en cours n'augurent rien de bon.

Les revalorisations salariales :

Le gouvernement a bien confirmé le **gel du point d'indice pour l'année 2021 et certainement encore pour 2022.**

Le point d'indice est gelé depuis 2010 à l'exception du dernier « coup de pouce » (+0,6% en juillet 2016 et +0,6% en janvier 2017)

La CGT estime que les fonctionnaires ont perdu 18% de pouvoir en 20 ans.

Concernant les revalorisations Ségur, elles interviendront au mieux courant 2022 et ne concerneront que certaines catégories soignantes. Il y a donc urgence à obtenir une revalorisation importante du point d'indice qui, elle, profitera à TOUS.



La protection sociale complémentaire :

Le gouvernement a fait passer discrètement sa grande ambition : mettre en place une protection sociale complémentaire pour les fonctionnaires à l'image du secteur privé.

A compter de 2026, dans la fonction publique hospitalière, il y aura donc une prise en charge de l'employeur de 50% de la complémentaire santé des agents (12€ par mois minimum) et d'au moins 20% de la prévoyance.

Des mises en concurrence de mutuelles devront être réalisées et des accords majoritaires signés avec les organisations syndicales (échelle de l'établissement ou du GHT ?)

Rappelons, sans faire de mauvais esprit, que la Ministre de la Fonction Publique est une ancienne de chez AXA et que mettre en place une mutuelle « obligatoire » pour les professionnels est une opportunité énorme en termes de gain financier pour les grands groupes assurantiels ... !

Plutôt que d'obliger des agents à adhérer à une mutuelle d'établissement, la CGT préférerait largement que le gouvernement nous rembourse directement une partie de notre mutuelle ou augmente les salaires considérablement.

La CGT redoute également la disparition de la prestation maladie du CGOS qui assume jusqu'à présent gratuitement pendant 5 mois de plus, le complément de salaire des agents quand ils tombent à mi-traitement au bout de 3 mois d'arrêt.

Télétravail :

Le Ministère de la Fonction Publique a rouvert des négociations autour du télétravail qui devront aboutir en juin 2021 !

Lamentable mais cela explique pourquoi aujourd'hui, nous sommes dans des situations absurdes et inéquitables alors que le Président a bien rappelé que le télétravail devait s'appliquer partout (mini 4 jours par semaine)

EF

GHT sauveur et CHRU sauvé ?

Le Groupement Hospitalier de Territoire Sud Lorraine s'est déjà posé en « sauveur » des établissements à maintes reprises.

Il demande donc un retour aujourd'hui en imposant des mobilités aux collègues du CH de Pont-à-Mousson pour qu'ils aillent renforcer les services du CHRU de NANCY en cette période de 3ème vague COVID. Il lance pour l'instant des « invitations » au CH de Dieuze, au CPN, ...mais jusqu'à quand ?

Malheureusement, ce n'est pas une surprise puisque **dès la création des GHT en 2016, la CGT dénonçait les tentatives de fusion de nos établissements et leur assimilation au sein d'une superstructure pilotée par le CHRU.**

Les politiques avancent certes plus lentement que prévu mais ce n'est pas fini puisque certaines dispositions du Ségur permettent désormais d'accélérer la cadence.

Nous avons pour le moment échappé de peu à une fusion de toutes les instances représentatives mais **le gouvernement maintient le tempo sur des dossiers importants :**

- **la fusion des Commissions Médicales d'Établissement et des CSIRMT,**
- **la mutualisation des fonctions RH affaires médicales,**
- **la mise en place d'un dossier patient commun**

L'objectif recherché est bel et bien d'intégrer à marche forcée tous les établissements périphériques.

Pour ce faire, tous dans le même moule (directions communes, mutualisation de fonctions, budgets communs, ...) et à terme, pot commun pour les ressources humaines qu'elles soient médicales, paramédicales, administratives, techniques ou médico-techniques !!!

Autre dossier qui a son importance malgré le satisfecit de certains politiques et syndicats qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez : l'annonce en grandes pompes de VERAN sur le COPERMO du CHRU de NANCY !

- **CHRU de NANCY = suppression de 150 postes administratifs en échange de la création de 135 postes soignants MAIS en 2 ans, le CHRU avait déjà supprimé 275 postes soignants !!! De plus, 81 lits ont été fermés sur la même période et ne seront pas réouverts ! Où sont les gains en lits et personnels ?**
- **Des millions d'euros pour les bâtiments ! (Les grands groupes du BTP sont ravis !)**

Qui peut croire que les autres établissements ne vont pas subir de réduction sur leurs budgets, de compression d'effectifs pour permettre de financer toutes ces dépenses supplémentaires annoncées par le Ministre de la Santé ?

Il n'y a aucun engagement sur ce point !

Rappelons que la dette du CHRU n'est reprise par le gouvernement que pour 1/3.

Rappelons que le budget de la Sécurité Sociale pour 2021 est notoirement insuffisant et qu'il va bien falloir équilibrer les comptes.

Quoi de mieux que de comprimer davantage la masse salariale ?

Quoi de mieux que d'en profiter pour accélérer les fusions d'hôpitaux ?

La CGT ne laissera pas faire !

Il y a urgence à augmenter les budgets, à former davantage de personnels paramédicaux, à revaloriser TOUS les salaires, à mettre en place les conditions de travail permettant de fidéliser et de sécuriser les équipes !



EF

La psy vue par les technocrates

La psychiatrie n'en finit pas de se « réinventer » sous les impulsions de divers « experts » (Cour des Comptes, Inspection Générale des Affaires Sociales, ...)

Olivier VERAN a bien promis des Assises de la Santé Mentale avant l'été mais là encore, si c'est pour fonctionner comme lors des Grands Débats mis en scène par MACRON après le mouvement des Gilets Jaunes, cela n'augure rien de bon.

La Cour des Comptes recommande de rendre plus accessible l'accès aux psychologues libéraux et de filtrer l'accès aux CMP !

La Cour propose que les patients accèdent à des consultations chez des libéraux, remboursées par la Sécu mais que pour se rendre en CMP, il y aurait obligatoirement un passage préalable par le médecin traitant et plusieurs séances en libéral. Le CMP n'interviendrait qu'en 2ème ligne.

La Cour souligne toutefois un détail intéressant : **la part des patients sortis d'hospitalisation qui ne reçoivent pas de soins dans les 2 mois de leur sortie atteint 26,3 %, largement au-dessus des pays voisins.** Il y a également peu de visites à domicile.

Il y a donc matière à travailler sur ce vaste sujet, sur les ruptures de soins, ...

Mais non, le gouvernement préfère axer ses priorités d'actions sur la réforme du financement de la psychiatrie, favoriser le privé et donner une illusion de prise en compte des problématiques par la mise en place d'Assises !!!

Par contre, aucune réflexion sur la baisse du nombre de lits justifiée à l'époque par le soi-disant virage vers l'ambulatoire (que chacun peut apprécier aujourd'hui)

Actuellement, la psychiatrie souffre d'un manque cruel de lits d'hospitalisation et de délais d'attente considérables pour accéder à une consultation en CMP.

L'INSEE comptabilise seulement 14 500 psychologues hospitaliers pour plus de 67 millions d'habitants ... !!! Comment déplorer ensuite que les CMP soient saturés ?

La solution serait donc de cantonner les CMP qu'à la prise en charge des troubles les plus sévères et de renvoyer les autres vers le privé, quitte à créer un véritable parcours du combattant pour que le patient accède à un suivi psychologique ?

Soyons sérieux, il y a urgence à remettre des moyens et des budgets supplémentaires au sein de l'Hôpital Public et de ses structures ambulatoires !!!

Or, les masques tombent et on voit très bien que l'objectif 1^{er} du gouvernement est de saborder (encore) la psychiatrie publique pour donner le sentiment aux usagers que la seule alternative est le secteur libéral et l'hospitalisation en clinique privée.

La CGT dénonce cette approche malsaine de la santé que l'on continue à considérer comme une marchandise et le patient comme un client ordinaire.

EF



Depuis 4 ans, la CNAM mène dans 4 départements un dispositif expérimental autorisant la prise en charge, dans un cadre précis, de psychothérapies réalisées par des psychologues en libéral : suivis accessibles uniquement sur prescription des généralistes, limités à 10 séances, renouvellement possible une fois après consultation d'un psychiatre, rémunération du psychologue au tarif indécemment de 22 € la séance.

Des restrictions absurdes pour pouvoir accéder à la psychothérapie : critères d'âge qui excluent les plus de 60 ans et les moins de 18 ans, interdiction qu'il y ait eu une quelconque prescription de psychotropes récente, « troubles » préalablement évalués à l'aide d'échelles de l'anxiété et de la dépression en sorte que si le patient est trop ou pas assez anxieux ou dépressif, il ne peut pas bénéficier de la prise en charge. L'accès au suivi psychologique est un parcours du combattant, décourageant pour les patients comme pour les généralistes, qui doivent faire passer les échelles, opérer une sélection en fonction des critères, s'assurer auprès de la CPAM de l'accord initial et auprès du psychiatre d'une possible poursuite des soins.

L'ordre doit régner

L'ordre infirmier n'a vraiment honte de rien !

Alors que l'Hôpital s'enfonce dans la crise sanitaire et que les soignants se noient, il y en a un qui ne perd pas le Nord !



Souvent complice par son silence de la politique de casse vécue ces dernières années, renfloué à grand renfort d'argent public, voici que l'ordre infirmier entend faire la chasse de nouveau aux mauvais payeurs.

S'appuyant sur le dernier rapport de la Cour des Comptes pointant la gestion catastrophique de l'ordre infirmier, l'ordre entend faire pression sur les directions d'établissements pour les transformer en « agents de recouvrement » afin que l'argent rentre enfin dans les caisses !

La Cour des Comptes a souligné le fait que 96% des infirmiers libéraux étaient inscrits à l'ordre contre **seulement 31% pour les infirmiers hospitaliers**.

Voici donc les responsables de ce fiasco : les méchants infirmiers travaillant à l'Hôpital, qui ne reconnaissent pas cet ordre à sa juste valeur et qui seraient ainsi en situation d'exercer illégalement la profession !

Ployez le genou, bande de manants et faites allégeance à l'ordre infirmier, payez pour travailler !

Voici le message de soutien que renvoie l'ordre infirmier à un moment fort inopportun.

Qu'à cela ne tienne, nous verrons ce que la Direction du CPN fera de ces injonctions de l'ordre infirmier de lui communiquer régulièrement les fichiers de ses infirmiers.

La CGT dès la création de cet ordre infirmier, a mis en place la résistance.

Continuons le combat jusqu'à l'abrogation de cet ordre professionnel qui n'est là que pour sanctionner et contrôler !

EF



LA CGT DU CPN DANS LES MOBILISATIONS

La CGT du CPN, avec l'Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale 54, était présente aux côtés des personnels en lutte. Elle a notamment participé aux journées de mobilisation Manque de moyens, discriminations, reconnaissance, salaires, manque de personnels : tous solidaires et en lutte !!!



Dons aux étudiants en situation de précarité



La CGT du CPN et l'USD Santé et Action Sociale 54 ont participé à la campagne de dons organisée avec l'UNEF Lorraine.

Des dons en espèces et plus de 1 000 € de courses alimentaires ont été effectués pour soutenir les étudiants.

Grève du 30 mars 2021 dans la petite enfance



Mobilisation devant la Crèche du CPN pour dénoncer le projet de réforme TAQUET mais aussi les mauvaises conditions de travail et d'accueil des enfants depuis la délégation confiée au groupe lucratif Les Petits Chaperons Rouges.

Grève du 8 avril 2021 dans la santé et l'action sociale



Mobilisation devant l'ARS Grand Est à l'appel de l'USD54

Travailleurs sociaux et personnels de santé, côte à côte, pour revendiquer des revalorisations de salaires, des embauches, l'augmentation du nombre d'élèves dans les instituts de formation, une hausse de nos budgets d'établissements, l'ouverture de lits et de places ainsi que la création de structures nouvelles pour accueillir les usagers sur le 54.

TU VEUX :
FAIRE VALOIR TES DROITS
PRÉSERVER L'EMPLOI
UN MEILLEUR SALAIRE
GARANTIR TON AVENIR
LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ÊTRE ENTENDU
SYNDIQUE-TOI !



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent vos quotidiens de travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débattre et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.

Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale du CPN !

✂-----

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM :..... Prénom :.....

Je Souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Service :..... N° tel :.....

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
 Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Indemnisation des CA et RTT non pris en 2021



Le décret n° 2021-332 du 26 mars 2021 et son arrêté fixent le montant de l'indemnité compensatrice prévu à titre dérogatoire en matière de congés non pris ou refusés entre le 1er février 2021 et la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Ces textes prévoient comme fin 2020 que les congés des fonctionnaires et agents contractuels de droit public qui sont refusés pour des raisons de service et dans le contexte de la lutte contre l'épidémie de covid-19 peuvent faire l'objet d'une indemnité compensatrice, dans la limite de 10 jours indemnisés.

Le montant forfaitaire brut par jour de l'indemnité compensatrice est fixé par catégorie statutaire de la manière suivante :

- Pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique A ou assimilés : 200 euros ;
- Pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique B ou assimilés : 130 euros ;
- Pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique C ou assimilés : 110 euros.

Nouveauté :

Lorsqu'une demande portant sur trois, quatre ou cinq jours ouvrés de congés, en continu ou en discontinu, à prendre entre le 1er février et le 30 avril 2021 a fait l'objet d'une décision de refus pour des raisons de service liées à l'épidémie de covid-19, le fonctionnaire ou l'agent contractuel concerné bénéficie d'un jour supplémentaire pour le calcul de son solde de congés. Un second jour supplémentaire est attribué au fonctionnaire ou à l'agent contractuel lorsque le nombre de jours de congés refusés dans les mêmes conditions est au moins égal à six.

Majoration des heures supplémentaires

Le décret n°2021-287 du 16 mars 2021 prévoit que les heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les contractuels, entre le 1er février et le 31 mai 2021, sont majorées.

Le calcul de la rémunération horaire de l'indemnisation des heures supplémentaires fait application d'un coefficient de 1,875 pour les 14 premières heures supplémentaires et d'un coefficient de 1,905 pour les heures supplémentaires suivantes.

Le paiement de l'indemnisation de ces heures supplémentaires est réalisé au plus tard le 1er août 2021.

Prime d'activité

Vous êtes fonctionnaire ou contractuel et peut-être éligible au versement de la prime d'activité.

Le montant forfaitaire (montant de base du calcul de la prime d'activité) est égal à 553,71 €.

Ce montant pourra être majoré en fonction de la composition du foyer et/ou si vous êtes en situation d'isolement.

N'hésitez pas à contacter votre CAF ou à utiliser le simulateur en ligne sur www.caf.fr

Cette page est la vôtre

Déjà mis en œuvre il y a quelques années dans votre gazette, l'équipe syndicale vous propose à nouveau un espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !

Merci à la collègue qui nous a retrouvé dans ses archives personnelles, une photo d'une manifestation d'avril 1984 sur laquelle on aperçoit au 1er plan, la banderole CGT CPN LAXOU « droit à la santé pour tous, non à la casse »

La CGT du CPN, une longue tradition de luttes et d'engagement au service de l'Hôpital Public !



Merci pour ce témoignage.

Si nos lecteurs souhaitent aussi franchir le pas, écrire un article ou nous transmettre une photo, contactez-nous par mail à cgt@cpn-laxou.com

Nos comptes-rendus

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des groupes de travail, des instances CHSCT, CTE, Conseil de Surveillance et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com ainsi que de nombreuses analyses sur les CAPL et leur fonctionnement. Vos représentants CGT sont à votre écoute pour toute question.

CAPL du 9 mars 2021

Comme lors de chaque CAPL, nous examinons en séance des demandes de recours gracieux faites par les agents et qui ont été rejetées par la Direction !

Comment est-ce possible cette année après la crise sanitaire que les agents soient encore obligés de réclamer plus de reconnaissance professionnelle ?

La CGT avait pourtant demandé à la Direction, en CTE, d'augmenter tous ses agents de 0,5 point pour les remercier de leur dévouement, de leur professionnalisme, de leur adaptabilité.

Alors non seulement ceci est resté à « *Nous allons y réfléchir !* », mais en plus pour ceux qui ont fait des demandes de révision, nous pouvons constater que la bienveillance à l'égard de ses agents n'est toujours pas la préoccupation première au sein de l'institution. Le déni voire le dénigrement du travail et de l'investissement de ses ouailles n'est pas remis en cause cette année.

Que dire de l'encadrement, à qui on a l'impression d'enlever un bras ou une jambe à chaque quart de point obtenu et qui n'hésite pas à mentir pour « descendre » ses agents ? Surtout n'oubliez pas de les remercier pour vos conditions de travail et le sens que vous pouvez mettre à celui-ci !

La CGT ne comprend pas cet acharnement : ceci ne coûte à personne, pourquoi tant de réticence à valoriser l'engagement et le travail des professionnels ?

Que dire des péréquations de note des agents de l'addicto dont certains ont perdu jusqu'à 2,5 points sur leur note CHRU (on vous laisse imaginer la perte pour revenir à leur note initiale : 10 ans sans compter les paliers à 23 et 24 !!!!) ?

Que dire de certaines appréciations littérales qui relèvent plus du règlement de comptes que d'une stricte appréciation de la valeur professionnelle ?

Comment la Direction peut-elle s'étonner de l'exode de ses soignants et d'avoir 20 postes non pourvus, (bientôt 40 !!!!) ?

Malheureusement pour nos dirigeants, déconnectés du terrain, les services ne sont plus des hospices et les soignants ne sont plus des ecclésiastes ou des bonnes sœurs. Et donc notre métier n'est plus un sacerdoce ! Les agents se défendent, tant mieux, et la CGT les soutient !



Un immense remerciement à Madame SILVESTRI, Présidente des CAPL et du Conseil du Surveillance pour son humanité et sa bienveillance envers nous tous. C'est grâce à sa clairvoyance et à l'argumentation de vos représentants CGT que vos recours ont pu aboutir.

A l'heure où la notation est supprimée et que le gouvernement tente d'installer la prime et l'avancement au mérite, tous aux côtés de la CGT pour plus d'équité dans le prochain système d'évaluation et de distribution de la prime de service !!!

Commission Médicale d'Établissement du 11 mars 2021

Félicitations à tous chers soignants ! Lors de la présentation du **Rapport de la Commission des Usagers**, les **retours des questionnaires de sortie** (88,9% de retour) émettent un avis satisfaisant à 90%.

Nous apprenons que cette commission a eu droit à la présentation du registre des isolements et contentions. Bien chanceuse car aucune autre instance sur l'établissement n'y a eu droit...

Autre révolution pour dynamiser la Maison des Usagers, France Dépression arrive (sachant que même les détenus de Nancy Maxéville refusaient de les voir car trop déprimant ...faut-il s'en féliciter ou s'inquiéter ?)

Puis il est exposé les **résultats des téléconsultations** et ce n'est pas glorieux car suite au déconfinement, c'est retombé comme un soufflet. La Direction et le DIM étaient surpris d'apprendre qu'il n'y avait qu'une seule caméra de disponible par service, que PULSI ne fonctionnait pas toujours et que des patients n'y étaient pas favorables. Et dans la pratique, c'est le retour de la lutte des classes : les médecins et psychologues ont droit à un logiciel sécurisé pour les téléconsultations, quant aux IDE ce sera sur Skype... !!!

Présentation décevante car ne prenant pas en compte les consultations téléphoniques.

Il est rappelé à l'Assemblée que ceci est un point fort du futur projet médico-soignant.

Peu d'émulation suite à l'utilisation, il s'avère que ceci peut être pratique pour des patients bien connus et pour les partenaires extérieurs. La CME réclame à être formée.

Encore moins d'engouement sur l'impact de la future **réforme du financement de la Psychiatrie**.

Peu de personnes de la communauté médicale semblent s'inquiéter de ce changement qui favorise la prise en charge ambulatoire et qui sanctionnera les DMS longues... Pire que tout, elle va favoriser le transfert de notre activité vers le libéral pour nos patients stabilisés.

Que de bonheur qui s'annonce donc avec un bon remboursement pour l'ambulatoire intensif, de là à y voir de nouvelles fermetures de lits.... et encore plus de difficultés à placer nos patients...

Visiblement les alertes CGT semblent perçues comme si nous étions des oiseaux de mauvais augure ...

Pas non plus de réveil de la CME avec la **présentation de l'EPRD et du PGFP** qui seront votés à l'unanimité sans aucune question posée.

Donc pour faire court nous serons de nouveau en excédent (quelle surprise !!!) et nous allons tout investir dans la pierre (ça nous réussit tellement tous ces beaux bâtiments sans âme et sans personnel !!)

Ceci se finit en beauté : **le CPN va aider le journal « Le Point » à mettre en place ces critères d'évaluation des établissements de santé Psy à la demande de notre Directrice de site, triste de ne pas avoir eu de classement dans son journal préféré en 2020.**

Pour y remédier, un groupe de travail, composé du Dr PICHENE, du Pr SCWHANN, du Pr LAPREVOTE, du Dr DOBRE (DIM), du Dr MATTON (DIM CHRU) et de notre Directrice de site, aidera ces 2 journalistes du Point à revoir leur méthodologie. Ils auront aussi l'aide d'un médecin du Vinatier.

Et pour finir sur une bonne note, on nous apprend que notre **centre de vaccination** devait rouvrir le 12/03/21 et devait obtenir 360 doses pour la population et 560 pour les patients suite aux injonctions ministérielles. Tout était bouclé sauf la fourniture des doses ! L'ARS ne peut fournir et n'a aucune visibilité à 2 jours !!!! Quel fiasco !

Ce qui est inquiétant c'est que nos patients démarrent seulement la vaccination alors qu'ils sont de loin les plus à risque de la population....

CR

DERNIERE MINUTE : Félicitations à notre camarade syndicaliste, **Monsieur le Docteur François LARUELLE**, qui devient **secrétaire national du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux**, chargé de la réforme de financement de la psychiatrie et de la psychiatrie de liaison..

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 16 mars 2021

Les avancées obtenues par la CGT :

1) Reprise des démarches avec l'INRS / CARSAT pour un accompagnement à la prévention des Risques Psycho-Sociaux avec mise en place de la cellule d'alerte sur les situations de souffrance et de harcèlement, journée de formation puis validation d'un protocole d'accord pour juin.

2) Validation de dossiers CLACT (Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail) permettant d'obtenir un financement à 50 % par l'ARS des dépenses suivantes :

- SAS sécurisé pour livraison des produits pharmaceutiques,
- Exosquelette pour le service voirie et environnement,
- Etude sur le bruit des cuisines CMP enfants/ ados Toul et Maxéville et HJ Espace.

La CGT demande que la Direction prenne l'engagement de financer à 100% tous ces achats au cas où l'ARS rejeteraient les dossiers du CPN.

3) Remplacement immédiat des fauteuils de nuits usagés et une étude ergonomique pour l'achat d'un nouveau modèle de fauteuil plus adapté.

La CGT demande également un travail plus général sur l'environnement de ces postes spécifiques de travail. (luminosité sur les postes de travail, place, ...)

4) Affecter 3 ordinateurs supplémentaires attribués au CMP Jacquard.

5) Doter l'ensemble des unités de chariots porte-plateaux.

EF et CR

**CHSCT extraordinaire du 18 mars 2021**

CHSCT demandé par FO sur la situation à l'UPM Lunéville.

Depuis l'interpellation de FO, les balances horaires des agents ont été mises à jour et corrigées. L'encadrement s'inscrit donc en faux par rapport à cette alerte CHSCT et estime que celle-ci n'est le fait que de 2 personnes en désaccord avec la cadre. L'encadrement reconnaît des difficultés passées de par le départ de cadre de santé et de médecin (dont le chef de Pôle). Il déclare toutefois une communication permanente et bienveillante entre les médicaux et les paramédicaux. Il a remis de la règle et de l'équité dans les plannings, ce qui il le reconnaît a pu amener quelques mécontentements. Pour ce qui est des difficultés rencontrées aux Urgences et déjà évoquées en instance, le Cadre Supérieur de Santé et le chef de pôle vont à la rencontre des Urgentistes pour mettre les choses à plat.

La CGT informe qu'elle n'a pas été alertée par l'équipe mais que les agents avec lesquels elle s'est entretenue ne lui ont rien fait remonter de particulier et n'étaient même pas au courant de ce CHSCT.

Ce qui est malheureux c'est qu'aucune préconisation ne ressortira de l'instance. Rien de concret en somme. Seuls seront évoqués des RPS au niveau médical, confirmés par la CGT.

La CGT du CPN, avec l'expérience du CHSCT et de la tenue de son secrétariat, se refuse à faire ce type d'alerte sans l'implication/l'appui des agents. Ces alertes sont chronophages pour tout le monde et les résultats proches du néant du fait d'une lecture complètement opposée de la situation avec la Direction. Et à la fin, c'est cette même Direction qui a le dernier mot.

Pour la CGT, il y a donc intérêt à redonner du sens et de la crédibilité à ces CHSCT extraordinaires demandés pour un service en particulier.

L'équipe CGT du CHSCT et le secrétaire du CHSCT restent à votre écoute.

CR



Budget prévisionnel 2021 (ou EPRD)

Il établit un **bénéfice fin 2020** de l'ordre de 2 millions d'euros et intègre le financement de tous les postes vacants à ce jour.

La CGT dénonce au niveau national un ONDAM 2021 (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) beaucoup trop faible au regard de la crise que l'Hôpital Public est en train de vivre, accentuée par le COVID.

La CGT considère que les prévisions du CPN sont peu ambitieuses : pas de création de postes supplémentaires alors que les besoins de soins sont exponentiels !?

La CGT souligne que l'on verse 210 000 € au CHRU de NANCY pour des loyers ainsi que 380 000 € au titre du GHT mais on lui fait cadeau d'une dette de 165 000 € d'impayés pour la psychiatrie de liaison. On aurait pu créer quelques postes avec tout cet argent !

La CGT observe également que l'excédent 2020 a été malheureusement réalisé en économisant non seulement sur la masse salariale et sur le bionettoyage mais aussi en facturant des chambres individuelles en pleine période COVID !!!

Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP 2021-2025)

Rien n'est proposé en termes d'ouverture de CMP nouveaux ! Pire, le projet de restructuration de l'unité 2 et de l'unité 6 est confirmé alors même qu'il va se traduire par la fermeture d'une dizaine de lits d'hospitalisation !!!

Une hérésie dans le monde d'après alors que l'on manque déjà de lits et que les besoins en soins psychiatriques de la population n'ont jamais été aussi élevés !

Nouvelle organisation isolement / contention (question CGT)

La CGT souligne qu'à l'origine, ce texte devait être le prélude à un véritable re-questionnement du soin en psychiatrie avec une réflexion visant à supprimer les pratiques d'isolement et de contention, à travailler sur d'autres axes de prises en charge (renforcement des équipes, formations, ...), à budgéter des travaux au sein des unités de soins fermées, Or il n'en est rien au CPN !

La CGT rappelle qu'un chef de pôle avait, à son arrivée, remis en question le nombre de chambres PSI et d'isolement au CPN par rapport à son expérience dans d'autres hôpitaux.

La CGT demande à ce que le groupe violence reprenne ses travaux pour réfléchir ensemble sur la psychiatrie que nous voulons pour demain !

Entretien professionnel et notation (questions CGT-CFDT-FO)

La Direction nous présente le décret du 16 juin 2020 et son arrêté du 23 octobre 2020. Ces 2 textes concernent la suppression de la notation dans la fonction publique hospitalière et son remplacement par un entretien professionnel reposant sur la valeur professionnelle de l'agent, l'atteinte d'objectifs, ...

La CGT dénonce la mise en place d'un système inégalitaire d'individualisation des salaires et de la carrière des agents ainsi que la mise en place d'une prime au mérite.

En l'absence de consultation des organisations syndicales et de validation du CTE, la CGT et la CFDT demandent à ce que l'on continue sur la base de l'ancien système d'entretien-évaluation pendant la campagne de notation 2021.

La Direction annonce la tenue d'un CTE spécifique à ce sujet courant avril.

La Direction annonce qu'elle projette de former rapidement les cadres sur la nouvelle méthodologie d'entretien professionnel en faisant appel à un prestataire extérieur.

Concernant l'information, elle communiquera rapidement sur le fait que les entretiens doivent être différés à une date ultérieure. A propos de la prime de service et des avancements des agents, la Direction propose d'ouvrir ce chantier à l'été ou à l'automne.

EF

Bilan de la commission des usagers, présentée par le Directeur des Soins (DSO)

Les résultats montrent une baisse significative des déclarations ENNOV avec une baisse des actes de violence. Le DSO insiste également comme chaque année sur les bons résultats concernant les questionnaires de sortie et sur la satisfaction des usagers.

La CGT suggère que la baisse des déclarations ENNOV violence est très probablement liée au contexte COVID, à l'individualisation des chambres et à la résilience des patients pour cette année passée. La CGT alerte sur le fait que ce phénomène va s'arrêter au regard de ce qu'il se passe dans la société. Une recrudescence de situations tendues voire violentes pourrait ressurgir rapidement, la population se retrouvant aujourd'hui en grande détresse psychologique et psychiatrique. La non-accessibilité aux soins en intra tout comme extra-hospitalier provoquée par les restructurations de l'offre de soins risque d'accroître fortement les tensions sur les établissements de santé mentale.

Concernant la haute satisfaction des patients qui ont eu la chance d'être pris en charge par le CPN, la CGT félicite le personnel soignant qui chaque jour se montre toujours plus consciencieux et professionnel dans les prises en charge. Ces héros du quotidien qui, en plus de la crise sanitaire, se doivent de faire face à un afflux de patients notamment en ambulatoire, arrivent encore à proposer des soins de qualité. C'est bien contre vents et marées qu'ils luttent chaque jour sans jamais recevoir d'aide de la part de la Direction, bien au contraire. Oui, à l'image des soignants dans les CHU qui poursuivent le combat quotidien des soins alors que les ARS continuent à les faire souffrir en réduisant l'offre publique de soins, la psychiatrie est tout autant admirable.

Avec l'arrivée prochaine d'une vague de souffrance psychologique et psychiatrique, la CGT s'inquiète de constater que les fossoyeurs de l'hôpital public, ministère de la santé et ARS continuent leur politique de destruction de l'offre de soin.

VOTE : POUR + 2 abstentions. (CGT et CFDT)

Contrôle judiciaire des mesures d'isolement et de contention

Sur ce sujet, les médecins expriment de fortes inquiétudes sur les conséquences de cette loi qui pourrait selon eux accentuer la violence dans les services de soins. La contrainte de cette loi entraîne un besoin en personnel et en infrastructures qui pour le moment n'a pas du tout été prévu par l'établissement !

La CGT explique que cette loi n'arrive pas au hasard. Depuis des années, nous remarquons une augmentation des mises en chambre d'isolement, du recours à la contention dans les services de soins. Cette évolution dans les restrictions des libertés est en parfaite contradiction avec les projets médicaux des 10 dernières années qui devaient aboutir à la fermeture de ces chambres d'isolement.

Le virage ambulatoire s'est malheureusement accompagné de fermetures de lits, de CATTP, de CMP de proximité, de diminution des DMS imposés aux soignants et donc aux patients, du transfert du soin au profit de l'activité. Cette violence technocratique et purement comptable, à l'image de la société, crée une violence institutionnelle qui brise l'humain. Dans les hôpitaux psychiatriques, cela engendre une carence en soin et le patient en est directement victime.

Malheureusement, en réponse à cette violence, l'institution conseille aux agents victimes d'agressions de patients de se rendre à la police pour porter plainte. C'est une aberration ! Après le virage ambulatoire, voici le virage sécuritaire. Heureusement que certains législateurs en prennent conscience et sortent des lois sur ce problème.

Les membres du conseil de surveillance, malgré les arguments de la CGT pour ouvrir un débat, resteront apathiques, visiblement dans un état de semi sommeil, même à l'évocation de ce sujet fondamental des libertés individuelles.

La CGT est là pour les réveiller et poursuivra sa lutte contre les concepts nauséabonds que certains tentent de distiller dans le CPN.

JB

Avancées groupes de travail

La CGT participe à certains groupes de travail avec la Direction et rend régulièrement compte aux agents de ce qui s'y passe.

Quelques informations à retenir :

1) réunion CGT / Direction du 12 mars 2021

Un **nouveau marché assurances** a été conclu et prévoit certaines garanties nouvelles :

- **Prise en charge des frais de désinfection de votre logement en cas d'infestation (ex : punaises de lit) après rapport circonstancié indiquant que vous avez été exposé dans le cadre de votre exercice professionnel**
- **Garantie auto-mission qui vous couvre désormais en termes de responsabilités et dommages si vous utilisez votre véhicule personnel dans le cadre d'une mission de travail (plus besoin de souscrire une garantie complémentaire auprès de votre assurance auto personnelle)**

Accord pour débiter un travail visant à doter le service de santé au travail du CPN, d'un **poste de psychologue du travail en interne**.

Accord pour rédiger et transmettre aux personnels une fiche de poste opérationnelle dans le cadre de leurs interactions avec les urgences des hôpitaux (suite à de nombreux couacs remontés par la CGT) Cela permettra enfin de fixer OFFICIELLEMENT qui fait quoi !

2) Projet social 2021-2025

Un **diagnostic partagé** entre Direction et organisations syndicales a permis de coucher sur le papier **tout ce qui n'avait pas été fait sur la période précédente**.

Reste maintenant à enclencher le véritable travail.

De nombreux constats et autres fiches-actions ont été élaborés mais renvoient pour la plupart à la mise en place ... de groupes de travail ou d'études !!!

3) Lignes directrices de gestion

La CGT vous en a déjà parlé dans de précédentes gazettes. **Il s'agit de la politique formalisée fixant les règles en matière d'avancement et déroulé de carrière des agents. Elles sont négociées pour 5 ans avec les organisations syndicales ou imposées faute d'accord.**

La CGT a participé aux 2 réunions avec la DRH.

En voici les grandes lignes :

Avancement au choix sur la base d'un système de classement des agents selon la formule suivante :

- *8 points pour l'ancienneté CPN*
- *8 points pour l'ancienneté dans le grade*
- *4 points selon les compétences acquises, la manière de servir, la capacité d'expertise, ...*

Stagiarisation des infirmiers au bout de 6 mois et des aides-soignants au bout d'1 an

En cas d'avis de vacance de poste, choix du candidat à la mobilité sur la base des critères suivants :

- *Motivation : 5 points*
- *Formation : 2 points*
- *Expérience : 3 points*
- *Travail en équipe : 4 points*
- *Adéquation au profil de poste : 6 points*

Rien pour l'instant sur le calcul de la prime de service (suite à la suppression de la notation)

La CGT défend un déroulé de carrière linéaire et s'oppose à toute prime ou avancement au mérite (pour ne pas dire à la tête du client !)

EF

Election d'une nouvelle CSIRMT

***CSIRMT : Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques**

Instance représentative de l'établissement qui donne un avis sur les grandes lignes directrices de l'hôpital, sur le projet de soins, ...et composée de personnels infirmiers, aides-soignants, préparateurs en pharmacie, cadres de santé,...



Pour cela, après avoir été élus par leurs pairs, les membres siégeant à cette instance auront la joie de pouvoir participer, voire de débattre pour les plus courageux, sur **l'ordre du jour énoncé unilatéralement par le président qui n'est autre que leur patron, le Directeur des Soins !**

Cette instance présentée comme règlementaire ne permet pourtant pas aux élus de pouvoir prendre des heures pour y siéger et encore moins de bénéficier du temps nécessaire pour préparer les sujets, prendre connaissance des documents, consulter leurs pairs qu'ils sont pourtant censés représenter, ...

Sur ce point cela n'entrave pas trop le fonctionnement de l'instance depuis des années compte tenu que **les documents sont bien souvent remis sur table le jour des « débats ».**

La CGT a, à maintes reprises, appelé la Direction à mettre en place, sur le temps de travail, un temps de préparation dédié à la préparation de la CSIRMT dont pourrait prétendre les élus (à l'image de ce qui se pratique pour le CTE)

Une fin de non-recevoir nous a toujours été opposée ... !

Les dernières élections 2021 n'ont pas eu un franc succès, **la participation est restée aux alentours des 20%. Comment blâmer les électeurs ?**

La composition de cette instance nouvellement élue nous laisse perplexes : en effet, pas moins de 8 cadres sont élus pour 13 infirmiers ! C'est une représentativité « démocratique » qui ne posera aucun problème à son président, bien entendu ... !!!

Au regard de ces éléments, cette CSIRMT semble bien bancal, pourtant elle permettra à l'établissement de prétendre à sa légitimité dans les choix institutionnels à venir et lui servira de caution pour justifier parfois des attaques à vos droits et conditions de travail, comme c'est le cas depuis des années.

La CGT souhaite bonne chance aux heureux élus pour siéger dans cette magnifique instance où la démocratie est reine et la libre expression, son principal pilier.

JB

CLACT 2021, petit changement de cap ?

C'est avec agacement et une certaine consternation que la CGT a pu prendre connaissance des priorités données par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre des appels à candidatures pour dossiers CLACT 2021.

Pour rappel (cf compte-rendu CHSCT du 16/03 en page 17), la Direction nous a fait travailler sur des dossiers de prévention des risques physiques (exosquelette, sas sécurisé médocs, étude de bruit) nous assurant avoir fait le point auparavant avec l'ARS !?

Or, le 26 mars, la CGT apprenait et portait à la connaissance la lettre de cadrage de l'ARS qui donnait la priorité aux actions de Qualité de Vie au Travail (coaching d'équipe, soutien psychologique, ...) mettant ainsi le CPN dans un hors-sujet flagrant !!!

Qu'à cela ne tienne, la Direction persiste et nous a fait savoir que finalement, les sas devraient être acceptés mais pour les autres, pas sûrs du tout ! Faut-il en rire ou en pleurer ?

EF

C'est l'histoire de blouses ...

Lors du dernier CHSCT, une demande d'amélioration des conditions de travail a été formulée par les représentants CHSCT de la CGT. Cette simple demande, parmi tant d'autres, est de pouvoir équiper les CMP enfants en blouses supplémentaires pour se protéger du virus. Les agents des CMP enfants avaient argumenté de façon clinique les raisons de cette demande.



Comme à son habitude, probablement pour des conceptions idéologiques dans les représentations qu'il se fait de la classe ouvrière hospitalière, le Directeur des Soins ironisera pour ne pas répondre favorablement à la demande. Il aime en effet ce célèbre adage de Coluche :

« Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer ! »

Détourner le sens premier de cet humour ironique pour mépriser un peu plus les héros du quotidien explique bien des choses sur l'état actuel du management à l'hôpital.

Pour justifier le refus de doter de façon supplémentaire le quota de blouses en CMP enfant, notre DSO accusera même à demi-mot le personnel de ne pas utiliser les blouses à bon escient, voire possiblement de les faire disparaître pour des usages à leur domicile ...

Là on ne rit plus, comme certaines plaisanteries, il arrive que certaines soient de mauvais goût. Nous retrouvons souvent cet humour réservé à ceux que l'on appelle aujourd'hui les élites ou les premiers de cordée.

Cette franche rigolade qui consterne ne fait pas preuve d'un fort potentiel dans la considération d'autrui. Elle pourrait se partager dans les nouvelles sphères de l'intelligentsia de certains débats médiatiques aux consonnances nauséabondes, mais n'a pas sa place au sein d'un hôpital qui soigne l'humain.

Que cet humour de classe reste là où il est et que l'on accorde un peu de dignité à ceux qui travaillent dans de bien mauvaises conditions (que certains s'emploient visiblement à ne pas vouloir améliorer)

JB

Nouveau départ au sein de la Direction

La Direction se veut discrète sur le sujet, l'intéressé aussi.

Mais comme il se peut que cette gazette soit le dernier numéro que notre DRH aura entre les mains, la CGT du CPN a décidé de lui rendre un dernier hommage et de lui souhaiter le meilleur pour ses prochaines fonctions.

Même si nous avons pu avoir des désaccords liés à l'inévitable lutte de classes et au statut occupé, nous tenions à saluer l'homme qui avec bienveillance et humanité, a parfois permis de démêler certaines situations compliquées.

Nous avons su, à certains moments, réveiller en lui l'ancien infirmier psy et ainsi pu échanger franchement (et même avec dérision) sur les errements de la politique de santé actuelle !

Bonne mutation et intégration dans votre nouvel établissement de Forbach, Monsieur KNOFF !

Meilleurs ennemis

C'est avec un certain amusement que nous nous apercevons que notre ancien Directeur suit notre page Facebook et continue de lire notre Gazette qu'il partage même parfois. Il doit en reconnaître la justesse et la qualité.

Il est évident que nos échanges réguliers doivent lui manquer, cette lutte permanente et stimulante intellectuellement (la CGT du CPN ne collabore pas et laisse cela à d'autres ...) devait le garder en forme car en permanence sur le qui vive...

Être maltraité et dénigré par un directeur, c'est une chose quand on est militant syndical. Par contre, que ce même directeur se fasse autant critiquer par ceux qui l'accompagnaient il y a peu, est écœurant.

La réputation de cet homme pourtant détenteur de la médaille du Chevalier de l'Ordre du Mérite se retrouve en effet aujourd'hui sali par ses pairs.

Mis plus bas que terre, tenu comme responsable des blocages et de l'arrêt de tous les travaux du précédent projet social, de l'accompagnement INRS/CARSAT sur les RPS.



Lui reporter tous les manquements de ses dernières années, le rendrait presque sympathique à nos yeux !!!

Toutes ces libérations de la parole sont peut-être un cri du cœur, une délivrance (avec une part de vérité) chez les directeurs restants ... ?

Nous, qui pensions que les loups ne se mangeaient pas entre eux ... il n'y aurait plus de code d'honneur ou de loyauté chez ces gens-là !

La CGT du CPN a combattu l'immobilisme des membres de la Direction passée et à l'heure du bilan, les renvoie TOUS à leurs inactions individuelles (de leur fait et/ou subies) Pas question de faire une question de personne car tout est question d'idéologie de classe.

A bon entendeur !

CR

Happiness manager

Certains avis de vacances de postes échappent parfois à notre vigilance ... Dont acte !

Il semblerait que la Direction du CPN, rajeunie, a cédé aux sirènes du management du privé et décidé de se doter d'un des derniers postes à la mode pour insuffler joie de vivre et qualité de vie au travail (QVT) dans les rangs des personnels !

Un poste d'happiness manager a certainement dû être créé il y a peu car sinon comment expliquer :

- le jeu concours au CPN pour les 1 000 j'aime de la page Facebook ?
- le jeu concours pour gagner un lapin de Pâques en chocolat ?
- le projet de monter à l'automne prochain un projet QVT avec la MNH : ateliers massage, projection de portraits de soignants sur les murs, ...?

Vivement les baby-foot et tables de ping-pong à l'Administration ! Les bals masqués ou les weekends d'intégration dans les Vosges quand nous serons sortis de la crise sanitaire !

Vive la start-up nation !

Et continuez à souffrir au boulot sans vous plaindre, on vous offre des gadgets pour vous faire oublier votre quotidien ! Merci patron !

EF

La CGT du CPN : les collègues à mes côtés pour vous défendre et vous informer !

↪ Des militants engagés présents au quotidien dans les services

↪ Une équipe CGT disponible pour échanger dans ton service ou au local syndical les mardis et vendredis



51-93

La CGT rappelle que chaque agent dispose d'une heure d'information syndicale par mois et cumulable sur un trimestre, sur le temps de travail pour venir nous rencontrer au local syndical (décret n°86-660 du 19 mars 1986 - article 6)



Toute l'info directe et locale sur Facebook CGT CPN Laxou

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos,
- des liens sur l'actualité,
- les luttes dans d'autres établissements, ...

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE

POUR ALLER PLUS LOIN
Retrouvez l'intégralité de nos infos
et analyses sur
www.lacgtducpn.com